



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 2274

Texte de la question

M. Jacques Floch appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les préoccupations des assistantes maternelles. Ces personnels ont, durant plusieurs mois, participé à des groupes de travail et formulé certaines propositions susceptibles de mieux répondre aux besoins. Ceux-ci ont également proposé des modifications statutaires. Cette profession, dont les employeurs sont quelque peu différents, répond d'une manière significative aux besoins actuels des familles. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour répondre aux attentes de cette profession. - Question transmise à M. le ministre délégué à la famille.

Texte de la réponse

Si les lois n° 77-505 du 17 mai 1977 et n° 92-642 du 12 juillet 1992 ont permis de donner un cadre à l'exercice du métier d'assistante et d'assistant maternels, les transformations multiples de notre société conduisent cependant à s'interroger sur la pertinence du maintien en l'état de son statut. Dans ce contexte, trois groupes de travail dont la composition a su prendre en compte l'ensemble des acteurs de ce secteur d'activité ont été mis en place à l'automne 2001, pour se pencher sur les évolutions potentielles de ce métier, au regard des mutations auxquelles ceux qui l'exercent sont désormais confrontés et des interrogations profondes qui les traversent. Ils ont rendu leurs conclusions en avril 2002. La soixantaine de propositions soumises peut permettre de dessiner les contours d'une réforme d'envergure du métier d'assistante et d'assistant maternels, qui occuperait une place centrale au sein de la politique de la famille et de l'enfance. Pour ces raisons et parce qu'il est sensible aux difficultés rencontrées par ce métier, le gouvernement estime qu'il est opportun de faire évoluer cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Floch](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2274

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2984

Réponse publiée le : 30 septembre 2002, page 3365